



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



## Slim 4.0 - gauche Type 1 / Type 2

1. DOP n° KO 0067  
2. Type Poêle à bois  
3. Usage prévu Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels  
4. Fabricant Austroflamm GmbH  
Austroflamm-Platz 1  
A-4631 Krenglbach  
5. Fondé de pouvoir -  
6. Système(s) d'évaluation et de vérification 3  
de la constance des performances du pro-  
duit de construction

Numéro d'identification du laboratoire d'essai / numéro du rapport d'essai	0051 / CS25-0122198-01
Spécification technique harmonisée	EN 16510-2-1:2022
Portance (kg)	70/ 70
Distances minimales par rapport aux matériaux combustibles - distance sous l'appareil dB [mm]	0/ 0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance frontale au sol dF [mm]	0/ 0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au plafond dC [mm]	750/ 750
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur arrière dR [mm]	250/ 250
Distance minimale par rapport aux matières combustibles - distance au mur latéral gauche dS_1 [mm]	1100/ 1100
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral droit dS_2 [mm]	250/ 250
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement gauche dL_1 [mm]	400/ 400
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement droite dL_2 [mm]	0/ 0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles attenants (meubles, etc.) dP [mm]	1000/ 1000
Type et épaisseur de l'isolant thermique	-/-
CO à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤1500/397
NOx à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤200/79
OGC à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤120/18
Poussières (PM) à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤40/8
CO à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	-/-
NOx à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	-/-
OGC à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	-/-



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



## Slim 4.0 - gauche Type 1 / Type 2

1. DOP n°	KO 0067
2. Type	Poêle à bois
3. Usage prévu	Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification	3 de la constance des performances du pro- duit de construction

Poussières (PM) à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	-/-
Température des fumées à la buse, à puissance calorifique nominale [°C]	278/ 235
Dépression minimum à puissance calorifique nominale [Pa]	12/ 12
Débit massique des fumées à puissance calorifique nominale [g/s]	6,9/ 6,7
Température des fumées à puissance calorifique à charge partielle [°C]	-/-
Dépression minimum à puissance calorifique à charge partielle [Pa]	-/-
Débit massique des fumées à puissance calorifique à charge partielle [g/s]	-/-
Sécurité incendie pour installation au conduit de cheminée	T400 G/T400 G
Puissance calorifique nominale - pièce [kW]	6,5/ 8,1
Puissance calorifique nominale - eau [kW]	-/-
Rendement à puissance calorifique nominale [%]	79,3/ 86,8
Puissance calorifique à charge partielle - pièce [kW]	-/-
Puissance calorifique à charge partielle - eau [kW]	-/-
Rendement à puissance calorifique à charge partielle [%]	-/-
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux [%]	69,3/ 76,8
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	105/ 116
Classe d'efficacité énergétique	A/A+
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique nominale [kW]	-/-
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique minimale [kW]	-/-
Consommation d'électricité auxiliaire en mode veille [kW]	-/-
Durabilité écologique	NPD/NPD

Les performances du produit susmentionné correspondent aux performances déclarées. Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Krenglbach, 02/12/2025

  
Andreas Schönfeld  
Gérant